

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02899

Numéro SIREN : 493 108 088

Nom ou dénomination : 2B CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 16460



CT/2018 B 02899
2B CONSULTING
158 RUE PIOCH DE BOUTONNET
34000 MONTPELLIER

Nos références : CT/2018 B 02899

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : 2B CONSULTING
Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :
158 RUE PIOCH DE BOUTONNET
34000 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 493108088 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 14/10/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/16460, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 10/11/2020

Le greffier



Désignation de l'entreprise		SAS 2B CONSULTING			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		158 RUE PIOCH DE BOUTONNET			34000 MONTPELLIER		
Numéro SIRET *		4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 1 9		
					Exercice N-1 clos le		
					3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	260 678	030	86 247	174 431	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 343 000	042		2 343 000	
Total I (5)		044	2 603 678	048	86 247	2 517 431	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	241 498	070		241 498
		Autres * (3)	072	40 899	074		40 899
	Valeurs mobilières de placement	080	195 800	082		195 800	
	Disponibilités	084	1 333 390	086		1 333 390	
	Charges constatées d'avance *	092	689	094		689	
	Total II		096	1 812 276	098		1 812 276
	Total général (I+II)		110	4 415 954	112	86 247	4 329 707
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		1 510 800		1 510 800	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		151 080		151 080	
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	1 407 796	2 042 906	
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		467 800		626 912	
Provisions réglementées		140					
Total I		142		3 537 476		4 331 698	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		4 450		12 019	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		41 172		3 937	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	641 553	172	746 608	2 424	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		792 230		18 380	
Total général (I + II + III)		180		4 329 707		4 350 077	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	641 553	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	432 467	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2B CONSULTING							Néant		*														
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le												
												3	1	1	2	2	0	1	9	3	1	1	2	2	0	1	8
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209							210															
	Production vendue	biens			215							214															
		services *			217							218			430 157			482 381									
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222														
	Production immobilisée *												224														
	Subventions d'exploitation reçues												226														
	Autres produits												230			3			5 890								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232			430 160			488 272									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234														
	Variation de stock (marchandises) *												236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240														
	Autres charges externes * :		dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)												242			102 854			63 036						
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		258							244			13 822			4 414							
	Rémunérations du personnel *												250			278 532			258 233								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252			135 997			120 818								
	Dotations aux amortissements *												254			24 982			21 215								
	Dotations aux provisions												256														
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262			1			0										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																							
Total des charges d'exploitation (II)												264			556 189			467 716									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270			(126 030)			20 555									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers												(III) 280			593 916			620 802								
	Produits exceptionnels												(IV) 290														
	Charges financières												(V) 294			86			161								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							(VI) 300																
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																							
Impôts sur les bénéfices *												(VII) 306						14 284									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310			467 800			626 912									
B - RÉSULTAT FISCAL												312			467 800			314									
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318			10 540											
	Provisions non déductibles *												322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324														
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248							330			83 013								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249							251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997														
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44, sexdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)		138		342									
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 octies)		990		350											
Divers (ZFA NG) (44, quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		597 066											
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D												993		Déduction exceptionnelle simulée de conduite		641											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1			352			354			35 713						
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356															
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1			370			372			35 713						

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B CONSULTING

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	14 033	422		424		426	14 033			14 033		
	Constructions	430	126 297	432		434		436	126 297			126 297		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450	21 133	452		454		456	21 133			21 133		
	Matériel de transport	460	71 000	462		464		466	71 000			71 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	20 748	472	7 467	474		476	28 215			28 215		
Immobilisations financières		480	2 723 000	482	425 000	484	805 000	486	2 343 000			2 343 000		
TOTAL		490	2 976 212	492	432 467	494	805 000	496	2 603 678			2 603 678		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506						
	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520	3 835	522	6 861	524		526	10 696					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 005	542	1 526	544		546	9 531					
	Matériel de transport	550	35 364	552	14 200	554		556	49 564					
Autres immobilisations corporelles		560	14 061	562	2 395	564		566	16 456					
TOTAL		570	61 265	572	24 982	574		576	86 247					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5									
	6	7	8	9	10									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591							
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS 2B CONSULTINGNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	35	713
Total des déficits restant à reporter	870	35	713

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	65 102
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 706
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 2B CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	430 157
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	430 157
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	5 893
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	96 961
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	102 855
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	327 305
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	607 697
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020 x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	430 157
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2019
Date de cessation	186	31/12/2019

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B CONSULTING

ADRESSE (voie) 158 RUE PIOCH DE BOUTONNET

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 072

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique FERRIE Prénom(s) MARIE-CHRISTINE

Nom marital BERREBI % de détention 77.44 Nb de parts ou actions 7 800

Naissance : Date 250552 N° Département Commune RABAT Pays

Adresse : N° 14 Voie IMPASSE DES ECUREUILS

Code postal 30250 Commune AUBAIS Pays FRANCE

Titre (2) MR Nom patronymique BERREBI Prénom(s) BRICE

Nom marital % de détention 10.93 Nb de parts ou actions 1 101

Naissance : Date 250778 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays

Adresse : N° 14 Voie IMPASSE DES ECUREUILS

Code postal 30250 Commune AUBAIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9 N° SIRET 4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B CONSULTING
ADRESSE (voie) 158 RUE PIOCH DE BOUTONNET
CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 4, 10 072

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle, Nom patronymique BERREBI, Prénom(s) MARINE, Nom marital, % de détention 10.93, Nb de parts ou actions 1 101, Naissance (Date 090881, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N° 460, Voie CHEMIN DES PAPILLONS, Code postal 34170, Commune CASTELNAU LE LEZ, Pays FRANCE)

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [] *

N° de dépôt []

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 9]

N° SIRET [4 9 3 1 0 8 0 8 8 0 0 0 2 9]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 2B CONSULTING]

ADRESSE (voie) [158 RUE PIOCH DE BOUTONNET]

CODE POSTAL [34000] VILLE [MONTPELLIER]

Table with 2 columns: NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE (905), 2

Forme juridique [SAS] Dénomination [PHOTEX] N° SIREN [7 8 4 1 1 7 9 4 7] % de détention [50.00] Adresse : N° [1062] Voie [AVE DE LATTRE DE TASSIGNY] Code postal [34400] Commune [LUNEL] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SA] Dénomination [SCPC SAPEL] N° SIREN [] % de détention [14.23] Adresse : N° [] Voie [ROUTE DE TAROUDANT] Code postal [80152] Commune [AIT MELLOUL] Pays [MAROC]

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination [] N° SIREN [] % de détention [] Adresse : N° [] Voie [] Code postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 2B CONSULTING

158 RUE PIOCH DE BOUTONNET

34000 MONTPELLIER

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

SARL JEAN TRIAL & ASSOCIES

770 Rue Alfred Nobel

Synergie - Le Millénaire

34000 MONTPELLIER

04 67 22 76 76

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 329 706.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 430 157.38 Euros et dégageant un bénéfice de 467 800.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

TRANSFORMATION DE LA SARL 2B CONSULTING EN SAS :

Par décision unanime des associés en date du 18 juillet 2019, les associés ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée avec effet au 1er août 2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes coûts historiques.
- Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation estimée du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'entreprise a décomposé toutes les immobilisations qu'elle a détectées comme étant décomposables et dont la décomposition présente un intérêt significatif.

Comptablement, le plan d'amortissement a été établi en fonction de la durée d'utilisation des biens concernés, suivant la méthode l'amortissement linéaire.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	14 033		
Constructions sur sol propre	126 297		
Installations générales agencements aménagements divers	21 133		
Matériel de transport	71 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 748		7 467
TOTAL	253 212		7 467
Autres participations	2 723 000		425 000
TOTAL	2 723 000		425 000
TOTAL GENERAL	2 976 212		432 467

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			14 033	14 033
Constructions sur sol propre			126 297	126 297
Installations générales agencements aménagements divers			21 133	21 133
Matériel de transport			71 000	71 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 215	28 215
TOTAL			260 678	260 678
Autres participations		805 000	2 343 000	2 343 000
TOTAL		805 000	2 343 000	2 343 000
TOTAL GENERAL		805 000	2 603 678	2 603 678

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	3 835	6 861		10 696
Installations générales agencements aménagements divers	8 005	1 526		9 531
Matériel de transport	35 364	14 200		49 564
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 061	2 395		16 456
TOTAL	61 265	24 982		86 247
TOTAL GENERAL	61 265	24 982		86 247

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	6 861				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 526				
Matériel de transport	14 200				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 395				
TOTAL	24 982				
TOTAL GENERAL	24 982				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	45 000	45 000	
Autres créances clients	241 498	241 498	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 550	8 550	
Impôts sur les bénéfices	14 888	14 888	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 078	17 078	
Débiteurs divers	383	383	
Charges constatées d'avance	689	689	
TOTAL	328 086	328 086	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 450	4 450		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 172	41 172		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 932	77 932		
Impôts sur les bénéfices	846	846		
Autres impôts taxes et assimilés	26 278	26 278		
Groupe et associés	641 553	641 553		
TOTAL	792 230	792 230		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	86			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 654			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	150.0000	10 072			10 072

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 172
Dettes fiscales et sociales	12 250
Total	53 422

Détail des charges à payer

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	430 157
Total	430 157

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		593 916

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 510 800	1 510 800	1 510 800	1 510 800	1 510 800
Nbre des actions ordinaires existantes	10 072	10 072	10 072	10 072	10 072
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	328 931	409 604	463 471	482 381	430 157
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	334 801	697 571	753 747	641 196	467 800
Impôts sur les bénéfices		2 534	13 053	14 284	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	334 007	686 830	724 514	626 912	467 800
Résultat distribué	151 080	151 080	151 080	151 080	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	33.24	69.01	73.54	64.35	48.93
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	33.16	68.19	71.93	62.24	46.45
Dividende distribué à chaque action	15.00	15.00	15.00	15.00	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					3
Montant de la masse salariale de l'exercice	171 600	258 064	263 827	258 233	278 532
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	77 661	65 251	102 680	120 818	135 997

2B CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 510 800 euros
Siège social : 158, Rue Pioch de Boutonnet
34000 MONTPELLIER
493 108 088 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 AOUT 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 467 800,44 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	467 800,44 euros
------------------------	------------------

Affectation du résultat :

➤ **Dotations aux réserves :**

Au poste « autres réserves »	165 640,44 euros
------------------------------	------------------

➤ **Dividendes :**

A titre de dividendes	302 160,00 euros
-----------------------	------------------

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 30 euros. Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} septembre 2020 par inscription en compte courant d'associé.

Nous vous informons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 302 160 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	1 802 888 €	0	
31 décembre 2017	151.080 €	0	
31 décembre 2016	151.080 €	0	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 août 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Président BERREBI**